

COMMUNE DE LAMOTHE
HAUTE-LOIRE (43)

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 3 SEPTEMBRE 2026 à 20h00 — Salle du Conseil Municipal

Séance	Ordinaire
Date - lieu	Jeudi 3 septembre 2026 à 20h00 — Salle du Conseil Municipal
Date de la Convocation	Jeudi 27 Août 2026 (affichage et envoi aux conseillers)
Présidence	M. Alain JARLIER, le Maire
Secrétaire de séance	Mme Françoise ROCHETTE
Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	13 (+ 1 pouvoir)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMOTHE, régulièrement convoqué le 27 août 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain JARLIER, Maire.

Présents (13) : Alain JARLIER, Alain MATHIEU, Françoise ROCHETTE, Serge CORNET, Jérôme BARRET, Morgane CLEMENSAT, Marie-Christine DENIS-ROUY, Gwenaëlle FABRE, Wilfried MALIGE, Martine MAZEL, Anaïs ROUSSANGE CHAILLOU, Margot SINGLE, Dominique VACHELARD.

Absents (2) : Stéphane ARCHER, William ZANUTTO.

Pouvoir (1) : William ZANUTTO à Alain JARLIER.

Nombre de membres en exercice : 15 — Présents : 13 — Votants : 14 —

Quorum requis : 8 (quorum atteint).

Secrétaire de séance : Françoise ROCHETTE, désignée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

La séance, publique, s'est tenue en présence de 2 administrés.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : en début de séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif aux travaux d'Éclairage Public « Lotissement Les Côtes », non inscrit sur la convocation du 27 août 2026. Le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026,
- Eclairage Public : Renouvellement commandes AO et AM,
- Éclairage Public rue du Verger des Roches tranche 2,
- Travaux d'enfouissement Télécom rue du Verger des Roches tranche 2,
- Travaux d'Éclairage Public « Lotissement Les Côtes » (ajouté)
- Nouvelle élection des délégués aux différents syndicats : Syndicat électrique de la Haute-Loire, SICTOM Issoire Brioude, SIVOM Fontannes Lamothe, Commission d'Appel d'offre de la Commune de Lamothe
- Redevance Occupation du Domaine Public par Orange 2025 et 2026,
- Création d'un emploi permanent – Adjoint Technique,
- Questions diverses et Information et questions diverses.

DÉLIBÉRATIONS

59/2026 – Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 25 juin 2026

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance et invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Françoise ROCHETTE comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026.

60/2026 — Éclairage Public : renouvellement des commandes AO et AM

Un avant-projet de travaux d'Éclairage Public a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses s'élève à 24 615,93 € HT ; la participation communale, fixée à 55 %, s'élève à 13 538,76 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet, confie la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, fixe la participation communale à 13 538,76 € et l'inscrit au budget primitif.

61/2026 — Travaux d'Éclairage Public « Rue du Verger des Roches » Tranche 2

Cette délibération annule et remplace la délibération n°55/2026 du 25 juin 2026. L'estimation des dépenses s'élève à 21 886,54 € HT ; la participation communale (55 %) s'élève à 12 037,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet, confie la réalisation au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, fixe la participation communale à 12 037,60 € et l'inscrit au budget primitif.

62/2026 — Travaux d'Enfouissement Télécom « Rue du Verger des Roches » Tranche 2

Cette délibération annule et remplace la délibération n°56/2026 du 25 juin 2026. Réalisée conformément à la convention cadre du 30 juin 2015 entre le Syndicat d'Énergies et ORANGE, l'estimation des dépenses s'élève à 23 148,83 € TTC ; la participation communale demandée par le Syndicat s'élève à 17 488,82 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet, confie la réalisation au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, fixe la participation communale à 17 488,82 € et l'inscrit au budget primitif.

63/2026 (ajouté en séance) — Travaux d'Éclairage Public « Lotissement Les Côtes »

L'estimation des dépenses s'élève à 18 613,72 € HT ; la participation communale (55 %) s'élève à 10 237,55 €. Le Conseil Municipal prend acte de l'accord des propriétaires concernés, confirmé par courrier, de rembourser à la commune les frais correspondants aux travaux, la commune procédant au règlement initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet, confie la réalisation au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, fixe la participation communale à 10 237,55 € et l'inscrit au budget primitif.

Elections délégués

Monsieur le Maire rappelle que les désignations opérées le 26 mars 2026 ont été annulées par plusieurs jugements du tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 7 juillet 2026, en raison, selon les cas, d'un non-respect du délai de convocation de trois jours francs (article L.2121-11 du CGCT) ou d'une perte de compétence de la commune.

64/2026 — Syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire, secteur intercommunal de Brioude-Sud/Paulhaguet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée (article L.2121-21 du CGCT) et désigne comme délégués : Alain JARLIER et Wilfried MALIGE (14 voix chacun).

65/2026 — SICTOM Issoire-Brioude

Le tribunal administratif ayant jugé que la commune de Lamothe n'est plus compétente pour désigner des délégués à ce syndicat — la communauté de communes Brioude Sud Auvergne s'y étant substituée de plein droit par représentation-substitution (article L.5214-21 du CGCT) — le Conseil Municipal prend acte de ce jugement et dit qu'aucune nouvelle désignation ne sera opérée par la commune.

66/2026 — SIVOM de Fontannes-Lamothe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et désigne, chacun avec 14 voix :

- Titulaires : Alain JARLIER, Alain MATHIEU, Serge CORNET, Wilfried MALIGE ;
- Suppléants : Jérôme BARRET, William ZANUTTO, Martine MAZEL, Margot SINGLE.

67/2026 — Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Conseil Municipal fixe les conditions de dépôt des listes (article D.1411-5 du CGCT) puis procède à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, le Maire, président de droit, n'étant ni candidat ni décompté. La liste unique conduite par Serge CORNET obtient 14 voix et l'ensemble des sièges :

- Titulaires : Serge CORNET, Alain MATHIEU, Jérôme BARRET ;
- Suppléants : William ZANUTTO, Morgane CLEMENSAT, Wilfried MALIGE.

Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange

68/2026 — Année 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la redevance versée par Orange au titre de 2025, soit 1 139,96 €, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'encaissement et la signature des pièces afférentes.

69/2026 — Année 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la redevance versée par Orange au titre de 2026, soit 1 150,82 €, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'encaissement et la signature des pièces afférentes.

70/2026 Création d'un emploi permanent — Adjoint technique (travaux de voirie)

Monsieur le Maire rappelle que les emplois sont créés par l'organe délibérant (article L.313-1 du code général de la fonction publique) et propose, pour l'intérêt général de la commune, la création d'un emploi d'Adjoint technique affecté aux travaux de voirie, à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer cet emploi, de modifier en conséquence le tableau des effectifs et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2027.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Travaux toit de l'Eglise : (rapporteur Wilfried MALIGE, photos à l'appui). Les éléments qui posaient problème ont été remplacés ; à cette occasion, les joints ont été refaits et un traitement anti-mousse des toitures a été réalisé (travaux effectués par Wilfried MALIGE).
- Dossiers d'aide au logement vacant : M. Wilfried MALIGE remplace Mme Marjorie PIGNOL dans la commission de contrôle de ces subventions. Actuellement nous avons 4 dossiers sont en cours d'instruction.
- Isolation des bâtiments contre la chaleur et installation climatisation : la commission travaux se réunira pour examiner les devis reçus, ainsi que d'autres travaux envisagés (peinture de l'église, ancienne bibliothèque, cuisine de la salle des fêtes, toilettes extérieures).
- Point sur les subventions pour l'installation des toilettes extérieurs à la salle polyvalente : dépenses prévues de 36 000 € HT ; subventions accordées : DETR 7 085 € (20 %), Région 10 627 €, LEADER (Union européenne) 19 570 €. Travaux seront prévus au printemps 2027.
- Serge CORNET présente une application qui sera mise à la disposition des élus pour signaler les problèmes dans la commune.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le présent procès-verbal a été arrêté par le Conseil Municipal et signé par le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire,

Alain JARLIER

Le Secrétaire de séance,

Françoise ROCHETTE